

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00726

Numéro SIREN : 534 986 435

Nom ou dénomination : A MA CAMPAGNE

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 7053



CEASOGETEX

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

François CRUNELLE
Mathieu MERLIN

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRES DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE

SARL « A MA CAMPAGNE »
2 Rue de l'Eglise
62170 WAILLY-BEAUCAMP

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Siège social :
Résidence J. F. Kennedy, 110 route de Paris
62280 ST MARTIN BOULOGNE
Tél. 03 21 10 13 04 - Fax 03 21 10 13 09
secretariat@ceasogetex.fr

Etablissement secondaire :
25 rue Tom Souville
62100 CALAIS
Tél. 03.21.85.95.95 - Fax 03.21.85.95.99

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « A MA CAMPAGNE », SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 12 décembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

** Identification et caractéristiques de votre société :*

SARL A MA CAMPAGNE, siège social à WAILLY-BEAUCAMP (62170), 2 Rue de l'Eglise.

N° SIREN : 534 986 435 RCS BOULOGNE SUR MER

Gérant : - Monsieur Rémi OUTURQUIN, demeurant à CORMONT (62630), 24 Rue du Courquin ;

** Notre analyse sur la situation de la société est la suivante :*

Le capital social s'élève à : 10 000 €

Les capitaux propres au 30/09/2022 s'élèvent à..... 189 706 €

Dont un résultat net de 24 940 €.

Les principaux postes de l'actif sont :

En valeur nette comptable	Au 30/09/2022
Disponibilités	203 139 €

Le dernier compte de résultat montre les chiffres suivants :

	30/09/2022
Chiffres d'Affaires H.T.	291 255 €
Résultat Net Comptable	+ 24 940 €

Au-delà des comptes annuels clos au 30/09/2022, nous avons obtenu :

- les grands livres comptables au 30 septembre 2022 ;
- les extraits des comptes bancaires du mois de septembre 2022.

Nous notons également que malgré la crise du Covid, les mesures d'aides de l'Etat, tel que le fonds de solidarité, ont permis d'éviter une dégradation des capitaux propres de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

FAIT A SAINT MARTIN BOULOGNE

LE 20 DECEMBRE 2022

SAS CEASOGETEX

Commissaire aux Comptes et à la Transformation

Mathieu MERLIN

Mandataire Social

